



BANQUE des
TERRITOIRES



Guide sur les Paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des collectivités territoriales

Webinaire de lancement
29/03/2022



CDC BIODIVERSITÉ



Intervenants

Banque des Territoires : Marion Dupont, Experte en ingénierie territoriale TEE

CDC Biodiversité :

- Sophie Ménard, Cheffe de projet de la Mission Economie de la Biodiversité
- Chloé Desplechin, Economiste de l'environnement

Egis : Blandine Goussebayle, Cheffe de projet biodiversité

Agence de l'eau Adour Garonne

- Sylvie JEGO, Cheffe de service Biodiversité Agriculture Milieux aquatiques Cartographie - Direction des Interventions de l'Expertise de l'Eau et des Milieux

PSE Haiecoibois - Département de la Manche

- Céline Hervé, Chargée de mission énergies – Conseil départemental de la Manche, Direction des nouvelles ruralités

PSE Rupt de Mad

- Frédérique Baussan, Ingénieure au Syndicat des Eaux de la Région Messine
- Gilles Soulier, Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle
- Matthieu Rivet, Directeur Agence centrale - CDC Biodiversité,

Sommaire

01	Introduction	4	04	Temps d'échange	16
02	Présentation du guide	8	05	Conclusion	20
	Se familiariser avec les PSE	9			
	Créer et développer un PSE sur mon territoire	10			
03	Retours d'expérience	12			
	Agence de l'eau Adour Garonne	13			
	Rupt de Mad	14			
	Département de la Manche	15			

01

Introduction

Introduction

La Banque des Territoires s'engage pour préserver leur biodiversité.

- ① Le GIEC alerte sur un déclin global de la nature à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine.
- ① La santé des écosystèmes se dégrade plus vite
- ① Favoriser la préservation de la biodiversité dans les territoires permet d'avoir un effet levier en matière d'adaptation au changement climatique, aussi bien dans les espaces ruraux qu'en milieu urbain.



La BDT inscrit la biodiversité dans ses actions prioritaires et accompagne les territoires dans leurs démarches expérimentales et novatrices à travers :

- Une offre d'ingénierie territoriale
- Un Prêt Relance Verte pour soutenir la transition écologique & énergétique
- Des filiales comme CDC Biodiversité et La Société Forestière

Introduction

EGIS une offre **UNIQUE** pour des expertises et secteurs d'activités variés

1. Ingénierie environnementale
2. Biodiversité et génie écologique
3. Changement climatique
4. Développement durable et écoconception
5. Requalification, reconversion, extension urbaine
6. Cadre de vie
7. Acoustique, ondes et vibrations

8. Air, odeurs et santé humaine
9. Paysage, architecture et patrimoine
10. Risques, sécurité industrielle & sûreté de fonctionnement
11. CEM foudre
12. Planification, traitement et valorisation des déchets
13. Gestion de sites et sols pollués, déblais/remblais
14. Hydrologie et hydrogéologie
15. Géomatique

Secteurs d'activité

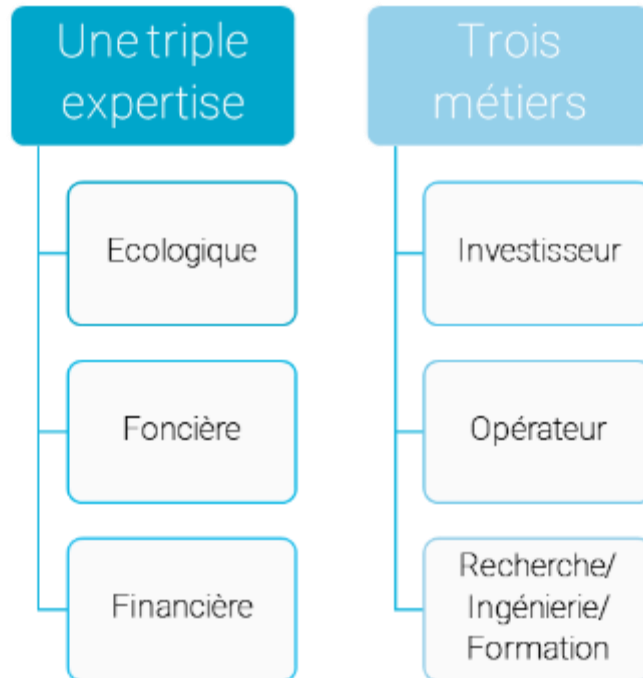
- Territoires et Infrastructures
- Villes et Bâtiments
- Eau et Ports
- Industrie
- Déchets
- Energie

Blandine Goussebayle,
Cheffe de projet biodiversité

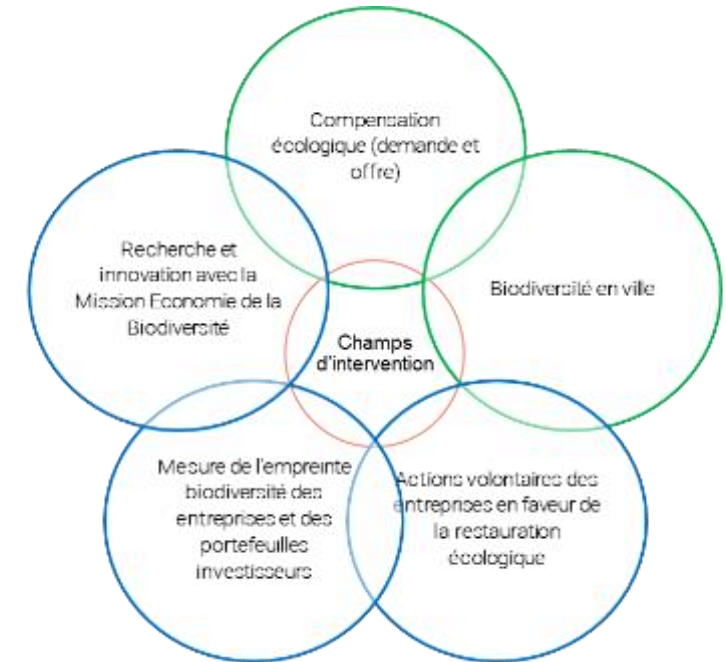


Introduction

CDC Biodiversité



- Une société anonyme filiale à 100% de la Caisse des Dépôts, créée en 2008, Capital de 17 475 000 euros
- Prestataire de services et développant des solutions innovantes pour concilier économie et biodiversité



Sophie Ménard, Cheffe de projet de la Mission Economie de la Biodiversité
Chloé Desplechin, Economiste de l'environnement

02

**Présentation du
guide**

Présentation du guide

Les Paiements pour Services Environnementaux, définition et contexte

Selon Wunder (2005), un paiement pour service environnemental se définit comme « une transaction volontaire dans laquelle un service environnemental bien défini (ou un usage des sols à même de sécuriser ce service) est “acheté” par un (au minimum) acheteur de SE à un (au minimum) fournisseur de SE si et seulement si le fournisseur de SE sécurise la fourniture de ce SE (conditionnalité) »

Le concept de PSE renvoie à:

- un double arrangement contractuel : volontaire et conditionnel
- un langage marchand, avec les notions d'achat et de vente des services environnementaux
- une appropriation de ces services préalable à ces transactions (on ne peut vendre que ce que l'on possède). Or les SE sont, par nature, des biens publics ou, selon le cas, collectifs.



Présentation du guide

Quelques exemples de PSE

- Ville de New York
- Costa Rica
- Vittel



Présentation du guide

Un ensemble de travaux existants

Depuis les années 1970, au moment où les économistes se sont attachés à souligner l'importance de préserver la biodiversité, les mécanismes de PSE ont pris de plus en plus d'ampleur...

- ▶ Travaux de recherche
- ▶ Expérimentation, notamment PSE privés
- ▶ Guides sur les PSE (2012-2020), dont ceux du MAA

<https://agriculture.gouv.fr/les-paiements-pour-services-environnementaux-en-agriculture>



Mais manque de guide opérationnel à destination des collectivités locales !

Présentation du guide

Objectifs du guide

Le guide a pour vocation de s'adresser aux services et aux élus des collectivités territoriales de toutes tailles pour :

- 1. Clarifier le cadre conceptuel et de mise en œuvre des PSE**
- 2. Souligner l'intérêt de cet instrument économique à l'échelle locale**
- 3. Renforcer les synergies entre acteurs et l'importance de la co-construction**
- 4. Présenter des modes de gouvernance et processus pertinent pour renforcer l'ancrage territorial**
- 5. Donner des pistes, recommandations et exemples sur l'opérationnalisation des PSE**

Présentation du guide

Méthodologie du guide

L'objectif premier est de compléter les guides méthodologiques existants avec des exemples de démarches de PSE et de pouvoir se mettre à la place d'un.e élu.e ou d'une collectivité se questionnant sur la méthodologie et le chemin opérationnel à suivre.

La rédaction du guide s'est faite en plusieurs temps :

- 1. Identification de plusieurs PSE pour les analyser**
- 2. Réalisation de 15 entretiens avec des acteurs de PSE pour comprendre les facteurs de succès et les difficultés rencontrées**
- 3. Capitalisation de ces retours d'expériences pour construire le guide**

Présentation du guide

Plan du guide

I. Se familiariser avec les PSE

- Qu'est-ce qu'un PSE ?
- Quels sont les avantages des PSE pour les collectivités territoriales ?
- Comment modeler un PSE pour l'adapter aux besoins de son territoire ?

II. Créer et développer un PSE

- Des clefs opérationnelles apportées aux collectivités territoriales à chaque étape de la vie d'un PSE :
 - Phase initiale
 - Phase de précision du projet
 - Phase de contractualisation et de mise en place du PSE
 - Phase de suivi, contrôle, et d'élargissement du PSE au cours du temps
- Sont considérés les volets technique, économique, juridique, financier, ainsi que les enjeux de gouvernance.



Présentation du guide

I. Se familiariser avec les PSE

Qu'est ce qu'un PSE?

1. Définition
2. Lien avec les services écosystémiques et environnementaux
3. Présentation des acteurs d'un PSE



Présentation du guide

I. Se familiariser avec les PSE

Quels sont les avantages des PSE pour les collectivités territoriales ?

- 1. Développer et soutenir son ancrage territorial et ses objectifs de développement de la politique locale**
- 2. Définir et atteindre des objectifs environnementaux**
- 3. Augmenter le budget dédié à la préservation de l'environnement : en mobilisant un budget complémentaire et en réduisant le cout par de la prévention**
- 4. Préserver les services écosystémiques**
- 5. Valoriser le travail et le rôle des agriculteurs**



Photo Brest Métropole

Présentation du guide

I. Se familiariser avec les PSE

Comment modeler un PSE pour l'adapter aux besoins de son territoire ?

- 1. Quels sont les acteurs du territoire à associer à la mise en place d'un PSE ?**
- 2. Quel est le modèle économique à définir ?**
- 3. Quels sont les avantages des PSE par rapport à d'autres types d'instruments économiques et financiers ?**



Photo Brest Métropole

Présentation du guide

II. Créer et développer un PSE

1. Phase initiale

- Questions fondamentales au démarrage d'un projet de PSE
- L'importance de la concertation
- L'identification de l'offre et de la demande de services environnementaux



2. Phase de précision du projet

- Préciser le périmètre géographique, les indicateurs de suivi, les niveaux de rémunération, la gouvernance du PSE
- Actions de communication et de sensibilisation à mener pour porter à connaissance le projet de territoire



Présentation du guide

II. Créer et développer un PSE (suite)

3. Phase de contractualisation et de mise en place du PSE

- Questions à se poser pour la structuration juridique des PSE et la contractualisation
- Prévoir un lancement public pour renforcer l'adhésion des acteurs du territoire
- Autour du PSE : des actions complémentaires peuvent être menées par les collectivités



4. Phase de suivi, de contrôle, et d'élargissement du PSE au cours du temps

- Suivi et contrôle des indicateurs de moyens et de résultats
- Elargir le PSE au cours du temps

03

**Retours d'expérience
d'acteurs des PSE**

Retours d'expérience

Agence de l'eau Adour Garonne

Sylvie JEGO - Cheffe de service Biodiversité Agriculture Milieux aquatiques Cartographie - Direction des Interventions de l'Expertise de l'Eau et des Milieux



Contexte administratif

Deux plans gouvernementaux prévoient la mise en place d'expérimentations de PSE

- La mesure 24 du Plan Biodiversité (juillet 2018) → 150 M€ sur 2019-2021 des agences de l'eau
- La mesure 3.D. de la 2^{ème} séquence des Assises de l'Eau → expérimentation de PSE sur 20 territoires (notamment AAC)

↳ Un encadrement réglementaire à respecter

aide à un service environnemental # aide agricole

Pour autant, s'agissant de financements publics attribués à des acteurs économiques (agriculteurs), les PSE doivent être **compatibles avec les règles européennes concernant les aides d'Etat**.

- Régime spécifique notifié à la Commission Européenne par le MTE (SA 55052)
- ou Régime des minimis agricoles

Les objectifs poursuivis

↳ Préserver la ressource en eau et la biodiversité

- Maintenir des pratiques à **bas niveaux d'intrants** en encourageant:
 - la **réduction d'usage des produits phytosanitaires**, notamment les herbicides
 - la **réduction d'usage d'engrais azotés minéraux**, notamment sur les prairies permanentes
- Contribuer à la **régulation des écoulements** de l'eau, à **l'épanchement des crues** et à **l'épuration** des eaux

↳ Préserver le maintien et la bonne gestion des infrastructures agroécologiques

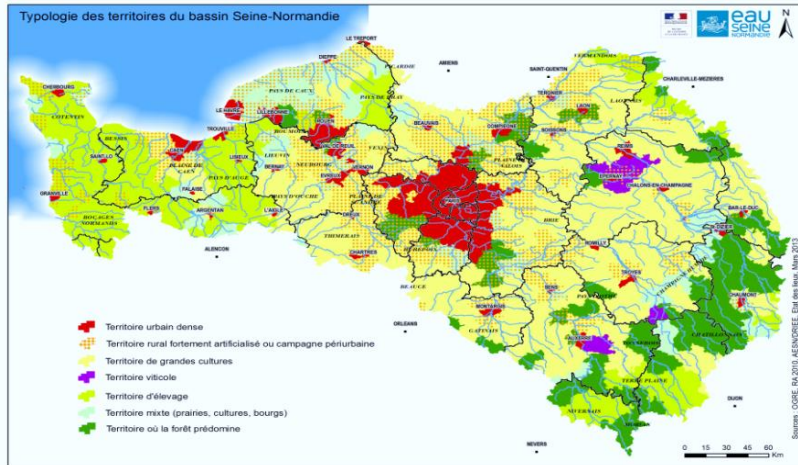
- Augmenter ou maintenir les **infrastructures agroécologiques**
- Conserver des **paysages** identitaires, moteur d'un développement touristique et d'une bonne qualité de vie : paysage de bocages, paysage de marais, ...

↳ Préserver les sols par le maintien des prairies permanentes, des haies, des sols couverts

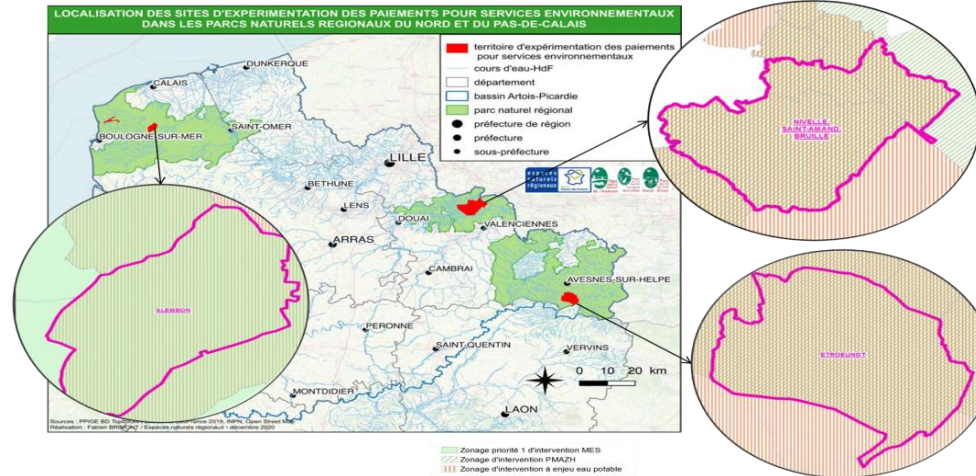
↳ Contribuer à limiter les effets du réchauffement climatique et participer à la conservation, voire à l'augmentation du carbone dans les sols

A l'échelle des 6 agences

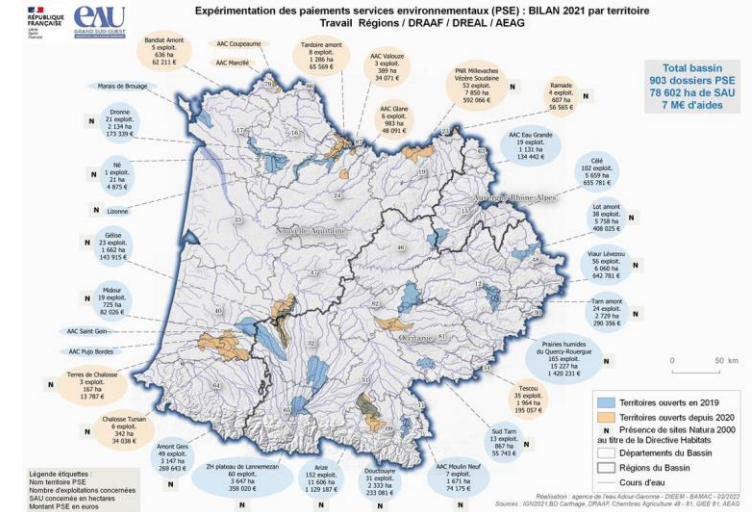
SEINE-NORMANDIE 18 Territoires



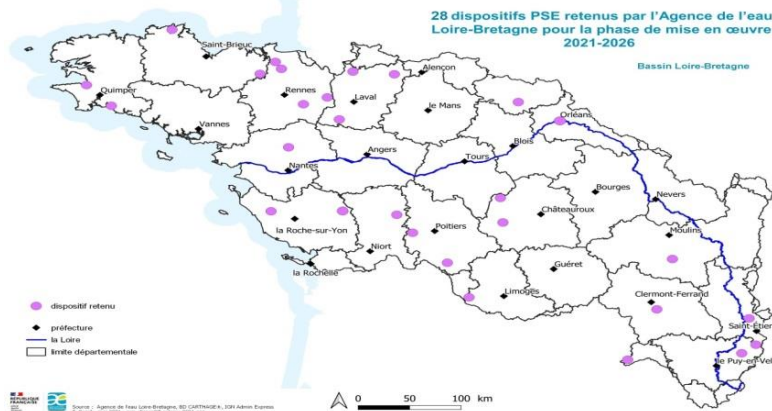
ARTOIS-PICARDIE 3 Territoires



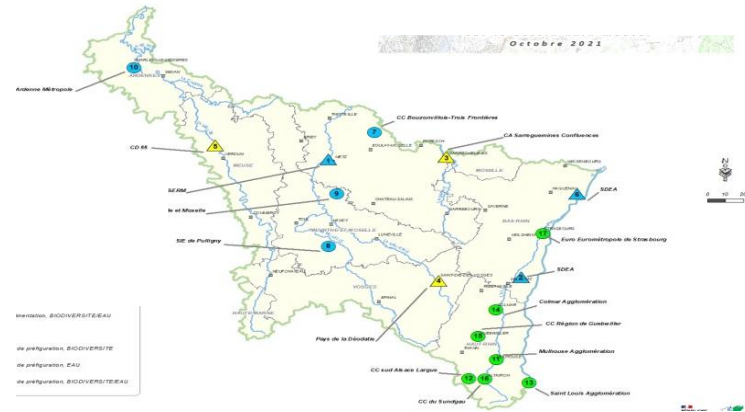
ADOUR-GARONNE 30 Territoires



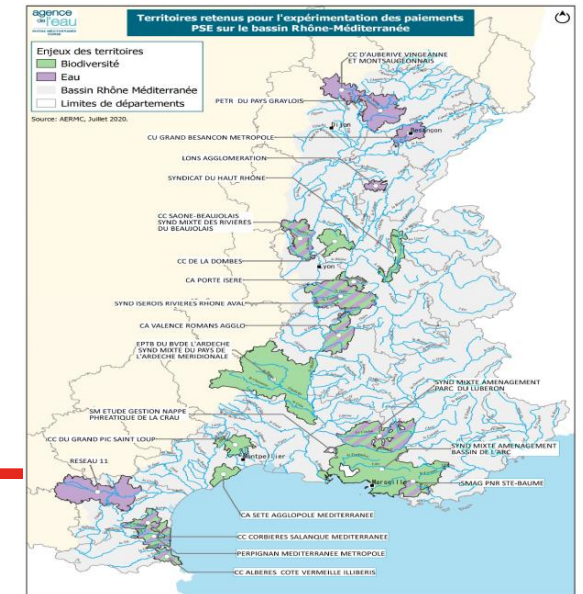
LOIRE-BRETAGNE 28 Territoires



RHIN-MEUSE 16 Territoires

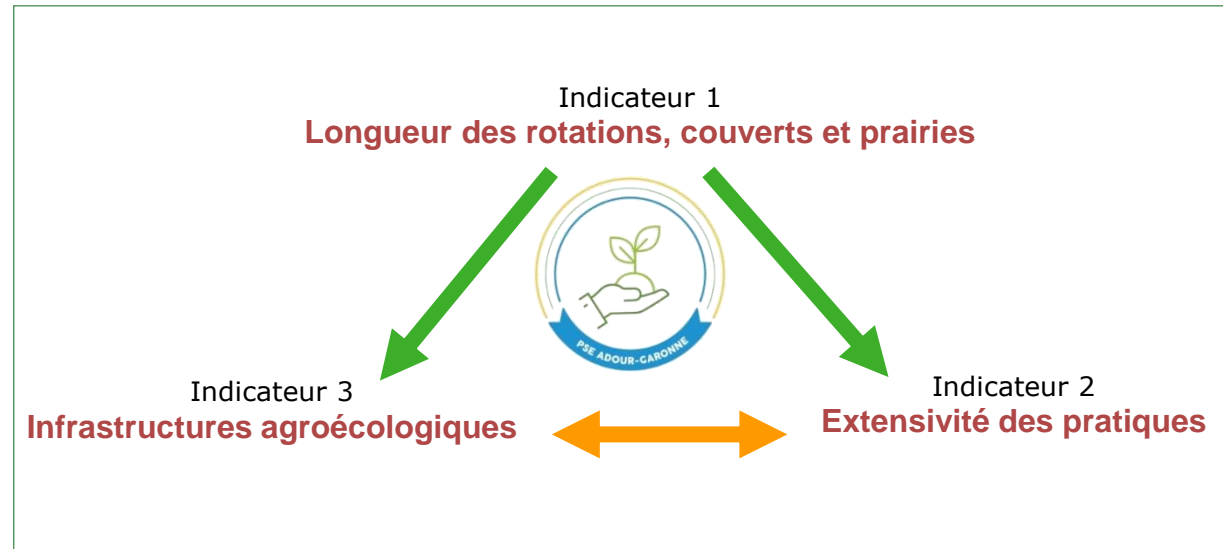


RHONE-MEDITERRANEE et CORSE 21 Territoires



117 territoires = 150 M€ sur 2019 – 2023 et plus

Les PSE Adour-Garonne : la méthode



Principes de calculs

- Chaque indicateur noté sur 10 points => un score sur 30
- Prix du point à 5€/ha/an (pour 30 points = max de 150€/ha/an)
- Montant PSE : SAU * Score total * 5 €
- Plafonnement à 60 ha SAU (sauf pour 2019 plafond de minimis)
- Application de la Transparence GAEC sur le montant (3 associés maximum pris en compte)

**Base Méthodologique = HVN
(Haute Valeur Naturelle)
développée par SOLAGRO**

↪ Dispositif faisant l'objet de contrôles annuels sur 5 % des dossiers – 40 dossiers par an

Les PSE dans le bassin Adour-Garonne

2019		2020		2021
20 territoires	→	30 territoires	→	30 territoires
382 PSE attribués	→	856 PSE attribués	→	903 PSE attribués
2,4 M€	→	6,5 M€	→	7 M€
Mt moy 6 300 €	→	Mt moy 7 585 €	→	Mt moy 7 948 €
Note moy 24,5 / 30	↘	Note moy 24,2 / 30	→	Note moy 24,5 / 30
29 000 ha SAU	→	71 900 ha SAU	→	78 602 ha SAU
4 940 ha cultures	→	10 167 ha cultures	→	11 352 ha cultures
13 000 ha prairies permanentes	→	39 800 ha prairies permanentes	↘	33 122 ha prairies permanentes
Couverture permanente 45%	→	Couverture permanente 55%	↘	Couverture permanente 42%
469 ha zones humides	→	2 478 ha zones humides	→	2 881 ha zones humides
6 000 km de haies et lisière bois	→	9 168 km de haies et lisière bois	→	10 023 km de haies et lisière bois

Renouvellement annuel des audits

L'agriculteur cherche à améliorer le PSE l'année suivante => incitatif :

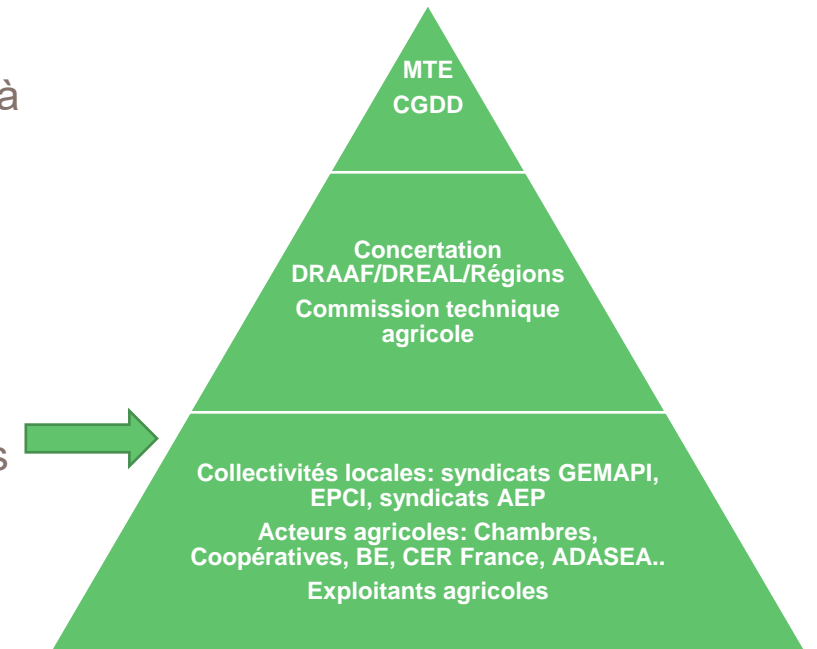
- Diversification cultures
- Baisses d'intrants

Couverture progressive des territoires par information entre agriculteurs et réseaux de conseillers

Une évaluation à chaud et 1ères recommandations

Reconnaissance des PSE comme une approche positive non existante jusqu'à aujourd'hui

- **70%** des agriculteurs : « le PSE pousse à améliorer la performance **environnementale** d'une année sur l'autre »
- **90%** des agriculteurs : « une **reconnaissance financière et sociale** »
- le dispositif est jugé **incitatif grâce au suivi technique**
- Un **dispositif avec coût/efficacité** fort: « approche top down » combinée à une approche régionale concertée, en associant les collectivités locales et les acteurs agricoles



Recommandations

- Repenser des indicateurs de mesure de l'additionnalité du dispositif
- Développer du conseil technique auprès des exploitants pour progresser sur chaque critère du PSE
- Réfléchir au positionnement stratégique du PSE dans la future politique agricole commune (PAC)

Perspectives

- Evaluation globale ex post sur les 4 ans d'expérimentation => prévue en 2023

Exigence d'une gestion durable des IAE

Gestion des haies

- Travail avec l'AFAHC
- Montée en compétence de techniciens
- Sensibilisation des exploitants agricoles
- Plan de gestion durable

Gestion des zones humides et mares

- Appui d'un dispositif CATZH
- Note technique de gestion remise à l'exploitant
- Possibilité d'adhérer à une CATZH

Tests sur 2 territoires du département de l'Aveyron puis déploiement sur Occitanie puis sur Nouvelle Aquitaine

Engagement obligatoire à une 1^{ère} formation



S'impose à tous les exploitants

Retours d'expérience

Rupt de Mad



Historique et contexte



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



SYNDICAT
DES EAUX
DE LA
REGION
MESSINE

Gilles Soulier, président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle

Une mobilisation de longue date pour la qualité de l'eau du Rupt-de-Mad

Avant 2016 : déjà de multiples démarches et groupes d'acteurs travaillent sur l'eau (contrat de rivière, Agri-Mieux, ...)

2016 : Apparition de pics de concentration en nitrates sur le Rupt-de-Mad

2018 : Emergence SAGE Rupt-de-Mad / Esch / Trey
Création d'une mission de préservation de l'eau au SERM

2019 : Signature du projet "Mad'in L'Eau Reine" sur
le Rupt-de-Mad : portage politique SAGE

Réflexions sur la gouvernance et le PSE

- création d'une structure ad-hoc ou portage local ?
- "PSE expérimental CDC-B" ou "PSE notifié AE Rhin-Meuse" ?

2020 : Etude de préfiguration du PSE Rupt-de-Mad

Choix Portage : Syndicat des Eaux de la Région Messine
Type Dispositif : PSE national notifié à la commission européenne

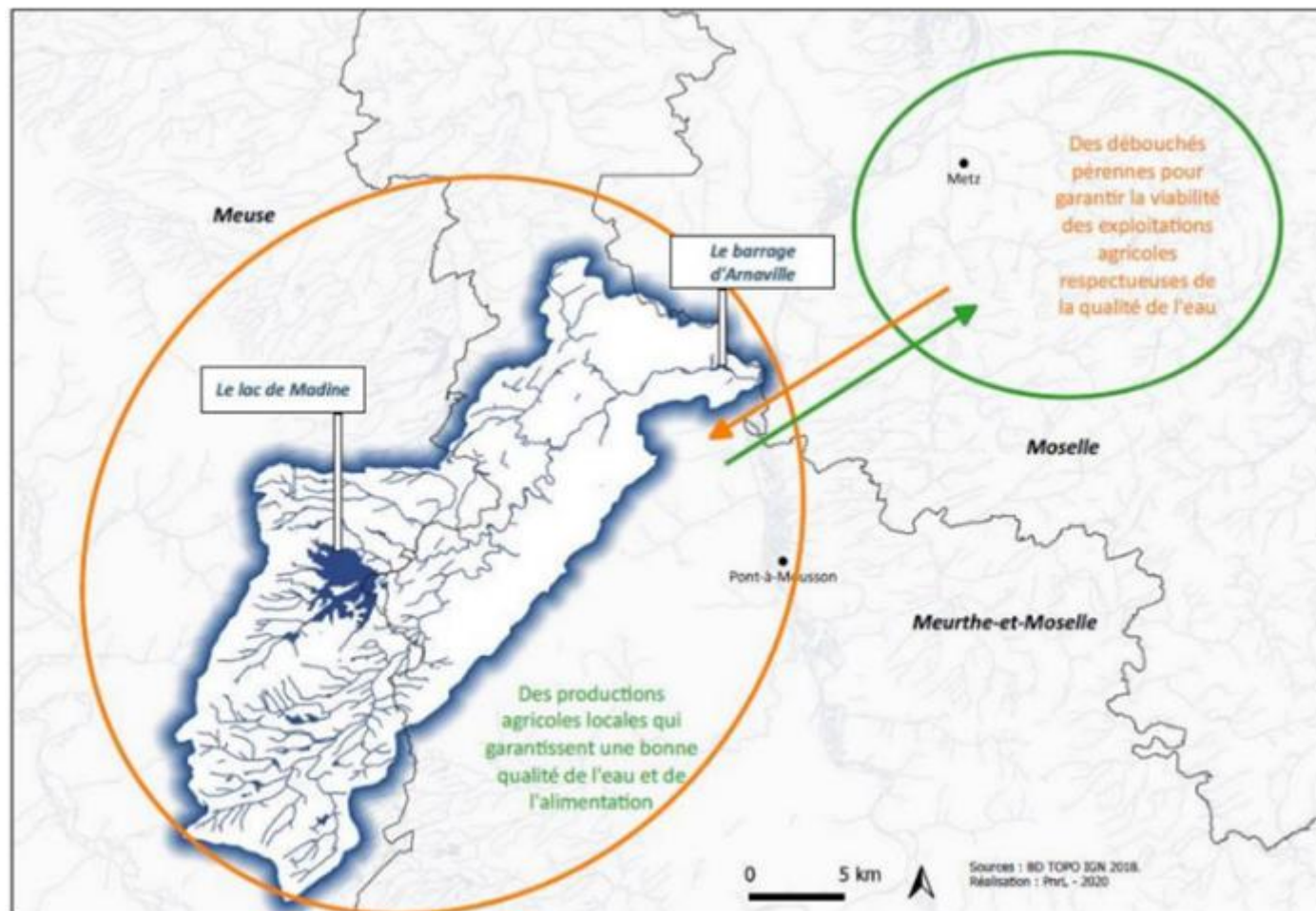
2021 : Signature du contrat de territoire eau et climat Mad'in L'Eau Reine
Réalisation des diagnostics agricoles et Signatures des contrats PSE

2022 : Mise en oeuvre du PSE Rupt-de-Mad

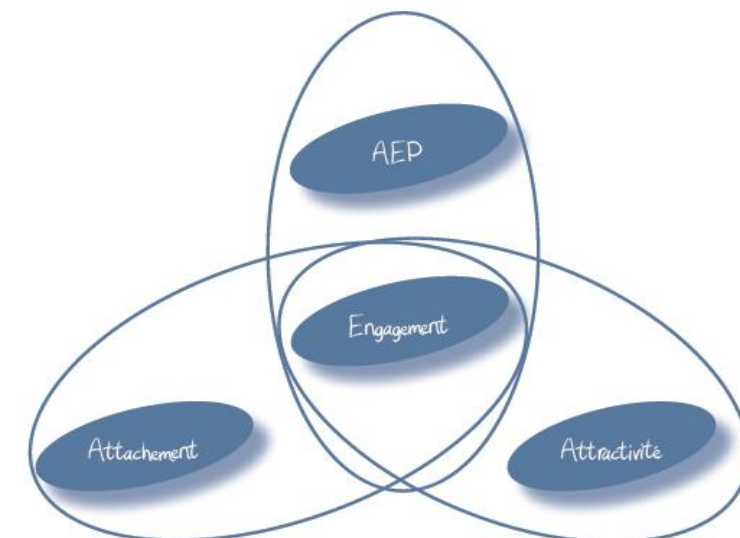
Et après ?



Mad'in L'Eau Reine : pour la reconquête de la qualité de l'eau du Rupt-de-Mad



- Une démarche ambitieuse et multi-acteurs
 - Une action innovante et d'intérêt général
 - Des opérations concertées
 - Des actions en lien avec l'adaptation au changement climatique
- ⇒ projet gagnant-gagnant rural-urbain



- **Le territoire** : bassin versant du Rupt-de-Mad en lien avec la Région Messine (eau potable)
- **4 enjeux** : eau potable/agriculture, attractivité économique, attachement aux paysages et culture, engagement collectif de long terme des partenaires
- **1 feuille de route**
- **10 projets**
- **1 gouvernance pérenne à construire**

PSE du Rupt-de-Mad



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux



SYNDICAT
DES EAUX
DE LA
REGION
MESSINE

Frédérique Baussan ingénieure au Syndicat des Eaux de la Région

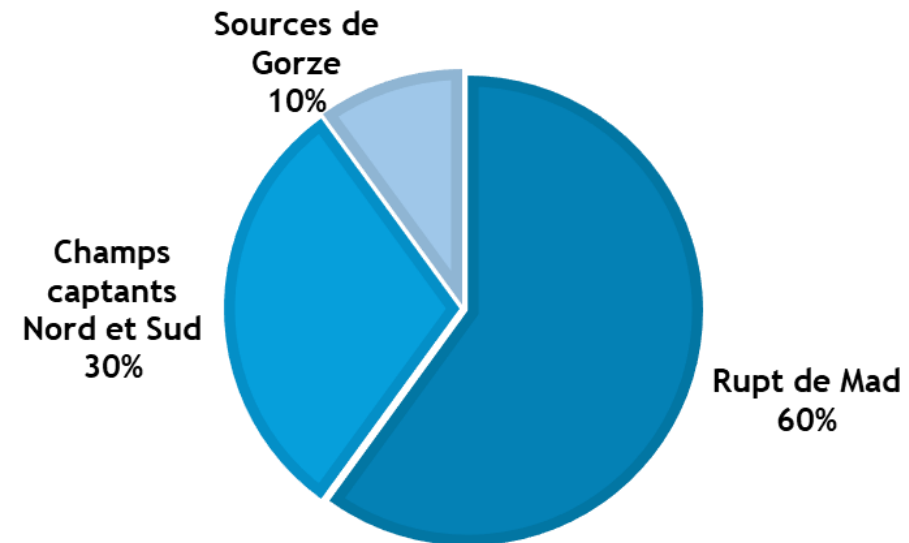
Le SERM et la SME sur le Rupt de Mad

Le SERM et son contrat de concession :



La gestion de la production, du transport et de la distribution de l'eau est confiée par contrat de concession à la Société Mosellane des Eaux (SME) pour un contrat de 10 ans à partir du 1er juillet 2019 pour alimenter **200 000 habitants en direct et 200 000 habitants supplémentaires** de façon indirecte ou en secours

Les ressources actuelles :



et en secours : le canal de Jouy (eau de la Moselle très chlorurée) en cas de pics de nitrates sur le Rupt-de-Mad

Une ressource principale en eau superficielle vulnérable

Suite à la survenue en 2016 des pics en nitrates d'origine agricole,

en parallèle de l'élaboration du **SAGE Rupt de Mad Esch Trey** et de toutes les démarches sur le bassin versant :

mise en place par le **SERM** via la **SME** en 2018 d'une animation dédiée à la préservation de la ressource en eau pour agir à la source

- comprendre les phénomènes de propagation des polluants et identifier les parcelles les plus contributives
- mettre en place des diagnostics d'exploitation
- mettre en place de nouveaux systèmes et filières de production plus respectueuses de la ressource en eau, assorties de débouchés économiquement viables

et surtout mise en oeuvre des **PSE** dont l'utilité a été confirmée par le schéma directeur nitrates réalisé par le **SERM** en 2020



Les Paiements pour Services Environnementaux

Principe :

Candidature à l'**AMI AERM en 2020** avec un avis favorable obtenu en septembre 2020

Budget voté en comité syndical de juin 2021

Enjeux :

Maintenir et développer **les prairies, les cultures menées en agriculture biologique et à bas niveau d'impact** afin de réduire les concentrations en nitrates du cours d'eau

Objectifs sur le territoire :

- une vingtaine d'exploitations ciblées sur les 150
- 20 % de la SAU en agriculture biologique
- 70 % de la SAU en cultures BNI (y compris AB)
- reconquérir plus de 1 000 ha de prairies



BIO



Le dispositif



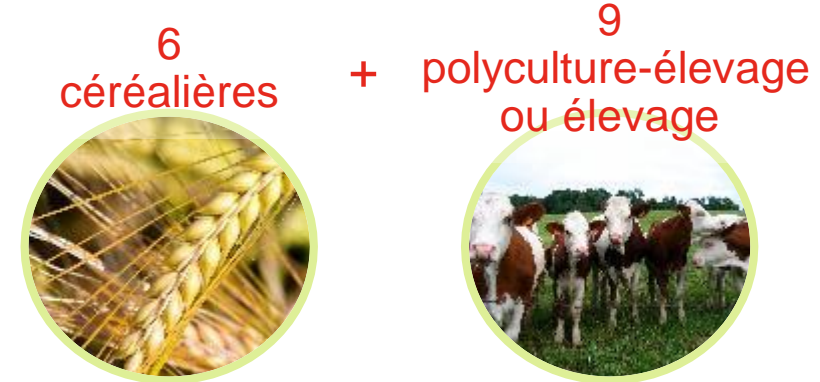
Etude de préfiguration réalisée en régie et co-construite avec les acteurs du bassin versant :

- Réaliser l'état des lieux
- Définir les enjeux
- Etablir des critères d'éligibilité (diagnostics obligatoires, surface....)
- Choisir les domaines et sous-domaines
- Déterminer les indicateurs, les seuils et les montants plafonds selon les objectifs
- Prévoir le dispositif (diagnostics et contrôles obligatoires....) et la répartition des rôles (SERM, SME, chambres d'agriculture, AERM....)
- Evaluer le budget



Un travail collaboratif en 2020 :
50 heures passées par personne
10 réunions en visio sur 4 mois

Mise en oeuvre



Suite à 26 diagnostics réalisés

Candidatures des exploitants via les outils du Ministère “PSE-environnement” et “démarches simplifiées” :

- **15 exploitations soit 21 agriculteurs bénéficiaires**
- 3 248 ha de surfaces agricoles utiles dont 2 950 ha dans le Rupt-de-Mad
- 646 ha en BNI prévus d’ici 2025 et 1 078 ha de prairies permanentes maintenues

- 150 000 € de paiements moyens annuels soit 750 000 € sur 5 ans (de 3 000 € à 20 000 €/an/agri)
- **800 000 € au total sur 5 ans pour le dispositif (environ 80 % d’aide de l’Agence de l’eau Rhin-Meuse)**

Perspectives au delà des 5 ans des PSE

En collaboration avec les acteurs du Rupt de Mad et dans la continuité des démarches en cours :

- Le SERM a demandé à la SME via son contrat de concession de maintenir **un poste dédié à la mission de préservation de la ressource en eau jusqu'en 2029**
- Le SERM et la SME souhaitent poursuivre les **diagnostics agricoles** des exploitations nécessaires pour **garder le contact et sensibiliser les agriculteurs**
- Le SERM et la SME continuent le travail sur **les débouchés et le développement des filières pour des productions respectueuses de la qualité de l'eau**



Merci pour votre attention



Retours d'expérience

Département de la Manche



Céline Hervé, chargée de mission énergies – Conseil départemental de la Manche, Direction des nouvelles ruralités

La politique bocage du Département de la Manche

Les enjeux

- La Manche est le premier département bocager français avec 52 000 kilomètres de haies en 2021
 - Le bocage est un marqueur fort de l'identité du département: patrimoine naturel avec des enjeux écologiques, paysagers et économiques
- ⇒ La préservation du bocage est un axe prioritaire de la politique départementale depuis plus de 15 ans avec la structuration d'une filière bois-énergie pour redonner une valeur économique à la haie et inciter à conserver et entretenir les haies
- ⇒ Le Plan bocage 2017-2021 « La Manche agit pour la valorisation de ses haies » vient renforcer les actions mises en place avec un budget de 4 M€ sur 5 ans

La politique bocage du Département de la Manche

Les actions

- Aides à la plantation de haies (depuis les années 80) via les Associations Syndicales Libres (ASL) de boisement couvrant 90% du territoire
- Aides à la mécanisation des chantiers de déchiquetage et le stockage du bois
- Soutien aux acteurs locaux (la Fédération des CUMA Manche et l'association Haiecobois) pour l'animation de la filière et le développement de nouveaux débouchés
- Financement de postes de techniciens bocage
- Aides financières aux collectivités pour la création de chaufferies bois
- Aide financière aux projets de réseaux de chaleur bois portés par le SDEM 50 qui propose depuis 2019 aux communes un service « clé en main » de développement de chaufferies bois: 6 réseaux de chaleur en cours, 2,1 M€ (aides CD50, ADEME, Région Normandie)
- Mise en service de 21 chaufferies bois dans les collèges depuis 2008 (dont 5 en 2021). Aujourd'hui, le Département représente plus de 50 % du débouché en bois déchiqueté d'Haiecobois (env. 1600 T/an).

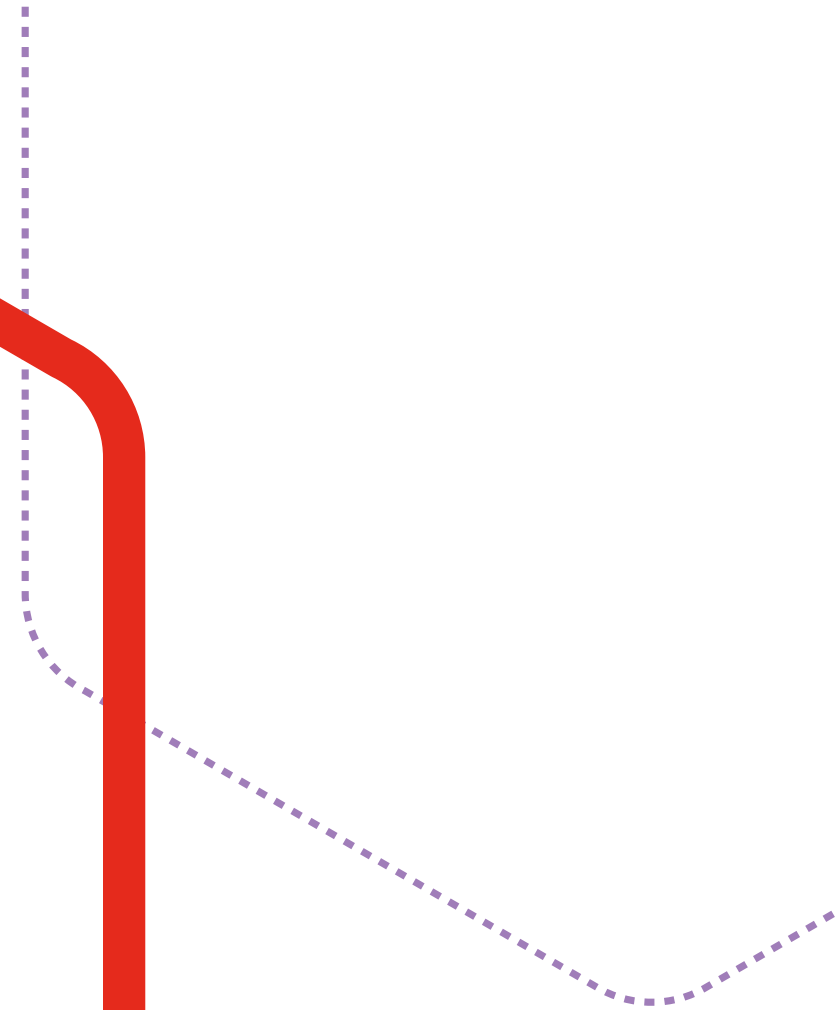
La politique bocage du Département de la Manche

Expérimentation d'un projet de Séquestration du carbone par les haies en 2020

- Les partenaires: le CD50, la Chambre d'agriculture Normandie et 7 exploitations d'un GIEE
- Engagements:
 - Les exploitants s'engagent à entretenir et préserver leurs haies (PGH obligatoire) => 65 kms
 - CD50 verse une compensation financière basée sur le potentiel de séquestration du carbone des haies (Carbocage) => 3 TCO2/km, 80 €/TCO2, 10 ans, 10 kms max = 24 000 € max / exploitation
- Recherche d'un cadre réglementaire :
 - PSE : il n'y a pas de cadre juridique actuellement permettant de contractualiser
 - ORE: conclu entre un propriétaire et une collectivité mais les exploitants ne sont pas propriétaires des haies
- ⇒ **Solution: convention bipartite CD50 avec chaque exploitant**
- Régime d'aide:
 - Pas possible de se rattacher à un régime cadre notifié en vigueur ou régime exempté
- ⇒ **Solution: aides relèvent du régime des aides de minimis (aides publiques nationales plafonnées)**
- Volonté d'essaimage: d'autres projets sont en cours, portés par la chambre d'agriculture avec des agriculteurs engagés et des collectivités et entreprises, via leur politique RSE

04

Conclusion



Conclusion

- ✓ Le guide méthodologique sortira en mai, il sera publié sur le site de la Banque des Territoires et relayés par les partenaires et canaux habituels
- ✓ Le service d'ingénierie territoriale et les directions régionales de la Banque des Territoires sont à votre disposition pour vous accompagner sur des projets de PSE
- ✓ N'hésitez pas à nous faire remonter vos questions et besoins sur les PSE et la biodiversité



CDC BIODIVERSITÉ



banquedesterritoires.fr



| @BanqueDesTerr

matthieu.grosjean@egis.fr
blandine.goussebayle@egis.fr
antoine.cadi@cdc-biodiversite.fr
sophie.menard@cdc-biodiversite.fr